

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube



DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	17	17 +4

Date de convocation  
15 septembre 2025

Date d'affichage  
15 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

**Présents** : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL.

**Représentés** : Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Valérie PELLERIN, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER, Vincent BLANCHOT représenté par Robert BESANÇON, Monique SIMON représentée par Laurence FOURNIER.

**Absent** : Marcel CHRISTEL

Jean-Yves BRUNEAU a été nommé secrétaire de séance.  
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

## Objet : Enquête publique société COVED

N° de délibération : 20250935

M. le maire présente l'avis d'enquête publique ci-joint.

Il informe le conseil qu'en application des dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal des communes est invité à émettre, par délibération, un avis sur le projet dont il est question.

Le dossier est notamment accessible et consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aube à l'adresse suivante : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr) dans l'onglet « publications », rubrique « consultations du public, déclarations d'intention et commissaire enquêteur ».

Le dossier est également consultable en mairie.

L'avis du conseil doit être exprimé dans une période allant du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2025.

**Le conseil municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré :**

**EMET** un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale de la société Collectes Valorisation Energie Déchets (COVED) pour un projet de développement de l'activité liée aux déchets dangereux et non dangereux sur le territoire de la commune de La-Chapelle-Saint-Luc.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
17	21	21	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Jean-Yves BRUNEAU  
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER  
Maire

